

*Canagrex*

à ce que le gouvernement utilise le mieux possible l'argent des contribuables.

Entre autres exemples, si le gouvernement veut que notre pays reste concurrentiel, il pourrait mettre sur pied un régime de stabilisation du prix du bœuf. En décembre dernier, le ministre avait parlé de ce projet et le comité avait proposé d'organiser une séance à huis clos pour en discuter avec lui. Depuis lors, depuis huit ou neuf mois, nous n'avons entendu parler de rien. Si le gouvernement veut que notre bœuf reste compétitif, il devrait veiller à ce que les prix soient uniformes d'un bout à l'autre du pays. Quand les gouvernements provinciaux se mêlent de surenchérir pour protéger leurs éleveurs, on constate facilement que cela n'est pas bon pour l'avenir de ce secteur à l'échelle nationale.

Quoiqu'en dise le ministre, l'élevage du bœuf occupe une place importante dans notre pays. Importante pour les agriculteurs, parce que les bovins consomment de grandes quantités de grains fourragers. La mise sur pied d'un régime de stabilisation prévoyant des prix uniformes, aiderait les éleveurs à rester concurrentiels. Heureusement notre élevage du bœuf n'est pas né d'hier de sorte que le ministre ne pourra en venir à bout même s'il est en fonction depuis dix ans. Cependant, si ce secteur réussit à survivre, c'est à lui-même qu'il le devra pas au ministre.

Je trouve étrange que le gouvernement veuille exporter certains de ces produits sans veiller à ce qu'ils restent concurrentiels chez nous comme il en a l'obligation. Je pourrais dire la même chose au sujet d'un plan de stabilisation du prix du porc. Il nous faudrait un plan national dans le même genre que le plan de stabilisation du prix du bœuf, mais le gouvernement fédéral n'a pris aucune initiative à cet égard.

En avril, on nous a présenté le bill C-88 qui modifiait la loi sur la Société du crédit agricole pour permettre à la Société d'emprunter de l'argent où elle veut, avec l'autorisation du ministre des Finances. Cela n'a encore donné aucun résultat. La Société du crédit agricole a un nouveau directeur, un homme très compétent à qui nous souhaitons bonne chance. Néanmoins, je l'exhorte à agir au plus vite, car les producteurs agricoles éprouvent de graves difficultés financières. Une société d'exportation nationale ne serait d'aucune utilité si tous nos producteurs faisaient faillite. Le ministre doit faire ses devoirs et veiller à faire appliquer les dispositions du bill C-88 afin qu'on puisse mettre des fonds supplémentaires à la disposition des producteurs le plus rapidement possible.

Je voudrais maintenant parler de l'attitude du ministre à l'égard des dispositions du bill concernant les achats, les ventes et les exportations. On l'a déjà dit et je le répète, des organismes ou ministères du gouvernement s'acquittent déjà d'un certain nombre des fonctions prévues dans le projet de loi et il semble donc que le gouvernement ait présenté ce bill de façon à pouvoir participer plus directement à l'exportation des produits agricoles. En fait, c'est ce que le ministre nous a dit au comité, dans des termes d'une crudité que je déplore. Pour vous donner une version très édulcorée de ce qu'il a dit, si Canagrex ne peut pas exporter directement des denrées agricoles, elle sera aussi inutile que des mamelles sur un cochon. Cela montre, selon moi, que le gouvernement a bel et bien l'intention d'intervenir directement dans le secteur agricole. Nous n'avons pas besoin de cela, monsieur l'Orateur.

En créant une société de la Couronne pour promouvoir les exportations et fournir des facilités de crédit, le gouvernement va faire de la concurrence au ministère de l'Industrie et du Commerce. Je trouve curieux que nous n'ayons pas pu persuader le ministre de l'Agriculture de permettre au ministère de l'Industrie et du Commerce d'envoyer des témoins au comité pour nous préciser dans quelle mesure la nouvelle société de la Couronne concurrencera le ministère ou le complétera. On serait porté à croire que si le gouvernement voulait fournir des services aux contribuables au plus bas prix possible, il coordonnerait les efforts des divers ministères à cette fin. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a un programme alimentaire, mais nous n'avons pas eu l'occasion de l'examiner au comité et de le comparer avec celui qui est proposé dans le projet de loi. Nous devrions, je crois, être en mesure de coordonner les programmes le plus économiquement possible.

D'autres problèmes ont été exposés au comité. Par exemple, il y a plusieurs attachés commerciaux dans nos ambassades qui s'intéressent uniquement à l'agriculture. Je dois rendre hommage à l'ancien ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Clark, le député d'Elgin (M. Wise). Durant son bref mandat, il a accru le nombre d'attachés agricoles en vue d'accomplir certaines choses proposées dans cette mesure. Je tiens à reconnaître tout son mérite, car en procédant aussi rapidement qu'il l'a fait, il a montré qu'il s'intéressait beaucoup à l'agriculture, et qu'il voulait régler cette question qui était, pour lui, prioritaire. Cependant, s'il arrive que la société Canagrex, à titre de société de la Couronne, livre concurrence à une entreprise privée pour des exportations de produits agricoles et qu'un attaché du ministère de l'Agriculture à Mexico découvre un marché pour les haricots blancs, ou je ne sais quoi, on peut se demander à qui il transmettra cette information. Le secteur privé pourra-t-il bénéficier aussi facilement que la société de la Couronne de cette information? On peut penser qu'il y aura certainement, d'une certaine façon un conflit d'intérêt dans ce cas-là. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises en comité et elle mérite qu'on s'y attarde, car généralement le secteur privé a eu beaucoup de succès en ce qui a trait aux exportations. Plusieurs sociétés d'exportation établies au Canada se livrent concurrence, mais cette concurrence ne peut-être juste que si elles obtiennent les mêmes renseignements. Une personne qui s'y connaît en commercialisation, et c'est encore plus vrai dans le cas de produits agricoles, sait qu'en essayant de commercialiser un produit sans avoir les données voulues, on se place dans une situation très désavantageuse.

• (2050)

Selon moi, si la société Canagrex concurrence des entreprises privées et si le gouvernement fédéral a en sa possession certaines données, il y a des chances pour que ces dernières soient transmises plus volontiers à la société de la Couronne qu'aux sociétés privées. Ce projet de loi pose tout un dilemme en ce sens que les entreprises privées réalisent des profits et payent des impôts sur ces profits, afin de financer le gouvernement. Ainsi, on peut se retrouver dans une situation où le gouvernement utilise des impôts prélevés sur le secteur privé pour le concurrencer d'une façon déloyale. Il s'agit d'une question très sérieuse à laquelle il faut répondre et à laquelle on n'a pas répondu à ma satisfaction et à celle de la plupart des députés